

Collecte des déchets

La plate-forme de gestion pour les collectivités

Cette plate-forme commune a pour but de renseigner les données administratives de tous les contrats signés avec les éco-organismes des filières REP des déchets ménagers. Lancée par l'AMF, cette application apporte une simplification qui était nécessaire ; cependant, une grande partie des acteurs du secteur lui font le reproche de ne pas avoir été assez impliqués dans le développement de cette application.

Un Epci disposant de la compétence « déchets » est en relation avec plus d'une dizaine d'éco-organismes en fonction des déchets qu'il recycle. Chaque modification de son périmètre ou d'une donnée administrative l'oblige à informer les éco-organismes un par un. À la demande de l'AMF, les éco-organismes ont développé en commun Territéo, une plate-forme Internet qui permet aux collectivités de « ne le dire qu'une fois » quand il s'agit d'informer tous leurs cocontractants.

Aujourd'hui, on compte près de 20 filières à responsabilité élargie des producteurs (REP), l'idée de créer un guichet unique a donc germé dans les esprits depuis plusieurs années. C'est

pourquoi un amendement au projet de loi sur la transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) avait été déposé en 2014 par les députés.

Simplifier le suivi administratif

Territéo est un outil conçu dans le contexte de la loi Notre pour simplifier le suivi administratif des territoires vis-à-vis des différents éco-organismes. Cette plate-forme ne se substitue pas à la relation opérationnelle directe entre les collectivités et chaque éco-organisme.

Afin de répondre au plus près aux besoins des utilisateurs, un échantillon de représentants des services des collectivités ont été consultés

d'abord sur leurs besoins et sur les aménagements qui leur seraient utiles, ensuite sur la première maquette. Les personnes consultées sont celles qui, dans les collectivités, sont directement en prise avec les déclarations, qui remplissent les tableaux et qui font les démarches administratives.

La solution a été testée auprès d'un échantillon d'utilisateurs. Elle est désormais ouverte à toutes les collectivités territoriales en contrat avec Écofolio, Éco-emballages, Adelphe, Récyllum, Éco-mobilier, Eco-systèmes, Éco-DDS, Éco TLC, Corepile et Screlec.

Cependant, nombreux sont les acteurs qui estiment ne pas avoir été assez consultés dans le cadre de l'élaboration de cet outil qui doit simplifier les relations entre les collectivités et les éco-organismes tout en permettant une mutualisation inédite et concrète entre éco-organismes. Une évolution est possible et souhaitable, grâce à laquelle de nouvelles applications pourraient voir le jour.

R. S.